

346

Régie de l'énergie  
DOSSIER: R-3740-2010  
DÉPOSÉE EN AUDIENCE  
Date: 14 décembre 2010  
Pièces n°: 346

**RÉPONSE D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION  
À L'ENGAGEMENT NUMÉRO 13**



**Engagement n° 13 :**

Transmettre les budgets pour les années deux mille neuf (2009), deux mille dix (2010) et deux mille onze (2011) pour l'élément spécifique « stratégie pour les ménages à faible revenu » et l'impact sur l'enveloppe globale, avec et sans les coûts reliés aux échecs. Pour l'année historique deux mille neuf (2009), donner le montant autorisé deux mille dix (2010). Pour l'année de base deux mille dix (2010) indiquer la rubrique sous laquelle sont comptabilisés les coûts reliés aux échecs. (demandé par FCEI)

**Réponse :**

Le Distributeur considère avoir atteint en 2010 une connaissance des ententes personnalisées qu'il ne possédait pas auparavant. L'expérience ainsi acquise montre que les clients à faible revenu qui ne respectent pas l'entente de paiement la plus généreuse, soit l'entente personnalisée, ne régleront pas les montants dus dans le futur.

Depuis 2010, le Distributeur isole le coût des ententes personnalisées échouées. La provision associée aux comptes de ces clients à faible revenu se chiffre à 2,8 M\$ pour l'année de base 2010. En 2011, ce montant est estimé à 5,1 M\$.

Avant 2010, le coût des ententes personnalisées non respectées (en échec) était comptabilisé dans la dépense de mauvaises créances globale sans être identifié spécifiquement. Ainsi, en 2009, ces coûts sont inclus dans l'enveloppe de base totalisant 45,1 M\$ (voir tableau de l'engagement 14).

Le tableau suivant présente le détail de la dépense de mauvaises créances associée à la Stratégie pour la clientèle à faible revenu, soit le coût des ententes personnalisées respectées et non respectées.

STRATÉGIE POUR LA CLIENTÈLE À FAIBLE REVENU (M\$)		Année historique 2009	Année de base 2010	Année témoin 2011
Ententes personnalisées respectées – Radiations	A	1,1	4,7	4,5
Dépenses autres que mauvaises créances		<u>1,1</u>	<u>2,1</u>	<u>2,8</u>
<b>Sous-total</b>		<b>2,2</b>	<b>6,8</b>	<b>7,3</b>
Ententes personnalisées non respectées – Provisions	B	-	2,8	5,1
<b>Total - Stratégie pour la clientèle à faible revenu</b>		<b>2,2</b>	<b>9,6</b>	<b>12,4</b>
<i>Dont : portion mauvaises créances</i>	A+B	1,1	7,5	9,6

